

Fiche de lecture de Virginie Hingre (dans le domaine public)

Titre :	Profession : Coach	
	Actualité de la Formation Permanente N° 178, pp. 29-31.	
Localisation :	Provient du site avmh4.com ¹ (http://www.avmh4.com/document/virginie-hingre-de-bourmont-profession-coach.pdf)	
Auteur :	De Bourmont, G.	Année : 2002
Mots clés :	changement - accompagnement - titularisation - reconnaissance - label	

¹ AVMH4, l'entreprise qui vous accompagne avec Attention, Vigilance, Méthode, Humanisme par la Créativité, le Conseil, le Consulting et le Coaching. Découvrez le sens de votre situation : une clé essentielle de votre bien-être et de votre réussite. AVMH4 est une marque déposée semi-figurative en couleurs.

Résumé :

La teneur de cette pratique moderne, de mieux en mieux identifiée et reconnue comme une profession à part entière, correspond à une demande très profonde - de tout un chacun et surtout des entreprises au sens large - et non pas à une opération marketing. Compte tenu de la perte de codes - repères liée à l'accélération du changement à l'intérieur même des entreprises, l'être humain doit compter davantage sur lui-même et moins sur l'environnement. Il se responsabilise et le coach lui permet, en posant les bonnes questions, de trouver essentiellement des réponses à ses difficultés rencontrées (améliorer sa performance, gérer ponctuellement ses crises...). En somme, le coach accompagne les acteurs demandeurs dans le changement.

Faute de statistiques, une estimation générale indique que de 1500 à 1800 personnes facturent des prestations de coaching en France et les perspectives d'évolution sont constructives et positives tant du point de vue quantitatif (augmentation des coachs, demandes, de la diversité de la demande) que qualitatif (structuration du métier et gestion par les coachs de la transformation de leur profession, code de déontologie...).

La Société Française de Coaching (SFC) s'attache à instituer le processus de titularisation (voir tableau ci-après) afin de permettre au marché la reconnaissance et la validation du professionnalisme des coachs. Ainsi donc, hormis les fondateurs et les titulaires, deux autres catégories de membres se distinguent à la Société Française de Coaching (SFC). La plus ancienne, celle des « adhérents » affiche l'exercice d'un métier lié au coaching, en entreprise ou en profession libérale. En outre, la plus récente et en plein essor, celle des « associés », se spécialise dans le coaching sans avoir le pré-requis à une éventuelle titularisation. Néanmoins, la Société Française de Coaching (SFC) lui permet d'accroître sa crédibilité auprès des clients et de valider sa position sur le marché.

Fiche de lecture de Virginie Hingre (dans le domaine public)

<i>Profession : Coach</i> <i>Critères</i>	<i>Arrêt sur image : année 2002</i>	<i>Perspectives court et moyen terme</i>
<u>Nombre moyen de coachs en France : 1650</u>	SFC : regroupe 1/4 de l'ensemble dont 10 % sont titularisés	Multiplié par 2
<u>Naissance de la profession</u> <ul style="list-style-type: none"> • demande des entreprises, • nombre de coachs, • création d'écoles de formation, • intérêt que suscite le coaching. 	Augmentation sur l'ensemble des sous-critères	idem => <u>Nette Phase de Croissance</u>
<u>Label SF Coach ©</u>	<ul style="list-style-type: none"> • NON : membres « adhérents » et « associés » • OUI : membres « titulaires » et « fondateurs » 	Autres labels ?
<u>Pré-requis dans processus de titularisation via un jury de professionnels</u> les membres transmutent : adhérents => titulaires	<ul style="list-style-type: none"> • exercice du métier (salarié ou libéral) • « travail sur soi » • (au moins deux ans) • supervision de pratiques professionnelles • expérience du travail en entreprise • formation/expérience dans la relation d'aide • ouverture d'esprit +++ 	Autres pré - requis ?
<u>Pré-requis pour être admis « membre associé »</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>2 preuves</u> : Exercice du métier /temps plein ou non + Formation auprès d'autres professionnels • Présentation d'un dossier + Entretien avec 1 des membres du comité d'agrément et de déontologie 	Autres pré-requis ?

Virginie Hingre